



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 45615

Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le fait que les entreprises d'insertion (EI) ont connu en 1996 un exercice difficile. Elles ont du faire face à une stagnation du montant des financements par poste d'insertion. Cette situation affecte la compétitivité des EI qui recrutent des personnels dont les handicaps s'aggravent, tandis que les entreprises classiques concurrentes voient leurs charges allégées sur les bas salaires. C'est pourquoi les EI et les entreprises d'interim d'insertion (EII) souhaitent que les financements des postes d'insertion soient mieux appropriés aux problèmes d'accompagnement, d'encadrement, de formation des publics concernés ; que soient précisés les crédits affectés en 1997 aux 750 nouveaux postes correspondant aux programmes d'action ; que soit mis en place rapidement le mécanisme proposé des contrats pluriannuels ; qu'aucun gel n'intervienne dans la mise en place des crédits d'insertion de 1997. Il lui demande donc quelle réponse il souhaite apporter aux souhaits des EI et EII.

Données clés

Auteur : [M. Vanneste Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45615

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6111